



# Tabac

**N°03**  
**23/05/2018**



#### Animateur filière

Alexandra Labache  
**FREDON Aquitaine**  
[a.labache@fredon-aquitaine.org](mailto:a.labache@fredon-aquitaine.org)

Kadidiatou KANE

**ARVALIS**  
[K.KANE@arvalisinstitutduvegetal.fr](mailto:K.KANE@arvalisinstitutduvegetal.fr)

#### Directeur de publication

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

#### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

Bulletin disponible sur les sites : [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) [www.mp.chambagri.fr](http://www.mp.chambagri.fr)

et sur le site de la DRAAF

[draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018)

Recevez le **Bulletin de votre choix GRATUITEMENT** :

**Aquitaine** : [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

**Midi-Pyrénées** : [www.bsv.mp.chambagri.fr](http://www.bsv.mp.chambagri.fr)

## Ce qu'il faut retenir

### Stade de la culture

- **Stade** : prêt à planter à plantation.

### Observations parasitaires

- **Botrytis** : plusieurs semis touchés avec des dégâts modérés à importants.
- **Olpidium** : plusieurs semis touchés, dégâts faibles à modérés.
- **Pourriture molle** : traces recensées sur une parcelle de référence.
- **Limaces** : dégâts faibles à modérés sur plusieurs parcelles.
- **Pucerons** : forte présence de pucerons détectés. Dégâts modérés.
- **Noctuelles défoliatrices et terricoles** : présence observée mais dégâts faibles.
- **Taupins** : présence observée sur une parcelle mais dégâts faibles.
- **Corbeaux** : plusieurs attaques recensées avec des dégâts importants sur une parcelle.
- **Adventices** : levées de chénopodes, d'amarante, de morelle, de liserons et de mercuriale dans une zone.

### Autres

- **Auxiliaires** : apparition de syrphes et de Chrysopes.

Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée  
avec la mention « extrait du  
bulletin de santé du végétal  
Grand Sud-Ouest Tabac  
N°3 du 23/05/2018 »

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS



## Stade de la culture

---

### • Semis de référence

Les parcelles de référence sont, en moyenne, au stade plantation. Les semis sont soit déjà plantés ou en cours de plantation.

Les semis ayant atteints ce stade sont ceux de :

- Saint-Pierre d'Eyraud (24)
- Amuré (79)
- Puch d'Agenais (47)
- Loupiac de la Réole (33)
- Saint Palais de Phiolin (17)
- Charre (64)
- Saint-Ignat (63)

Quelques semis présentent un léger retard et sont au stade « prêt à planter », il s'agit de ceux de :

- Masseube (32)
- Aussevielle (64)
- Cuzorn (47)

La parcelle de Loupiac de la Réole (33) est en cours de plantation. Les plantations sont terminées pour celle de Saint-Palais-de-Phiolin (17) et de Saint-Pierre d'Eyraud (24).

Les semis sont prêts à planter mais sur plusieurs parcelles de référence les plantations ont dû être repoussées à cause des conditions pluvieuses. Cela a été signalé sur les parcelles de Loupiac de la Réole (33) et de Cuzorn (47). Sur cette dernière, les plantations étaient initialement prévues semaine 20 et sont repoussées au mieux au début de cette semaine.

Dans l'ensemble les plants sont sains. Seules les parcelles d'Amuré (79) et de Masseube (32) ont des maladies. Elles présentent toutes les deux des signes de Botrytis. Les semis de Masseube présentent également des traces de pourriture molle et d'olpidium.

### • Semis tour de plaine

Pour les tours de plaine, les semis sont soit au stade prêt à planter soit en cours de plantation ou déjà plantés.

Le stade prêt à planter est observé sur les semis des zones suivantes :

- Bergerac (24)
- Saussens (31)
- Saintes (17)
- Tartas (40)
- Charre (64)
- Thuret (63)
- Saint-Sylvestre-sur-Lot (47)
- Pujo (65)

Les parcelles qui sont en cours de plantation ou déjà plantées sont celles des zones de :

- Campuzan (65)
- Horsarrieu (40)
- La Fouillade (12)
- Senestis (47)
- Vivonne (86)

Les parcelles de Bergerac (24) et de Saint-Sylvestre-sur-Lot (47) sont respectivement à 40% et 20% des surfaces plantées. Pour les parcelles de Saintes (17), les plantations de Virginie sont à 50% des surfaces plantées et 60% pour celles de Burley. Les plantations ont redémarré le 19 mai sur les parcelles de la région de Thuret (63). Dans le secteur de Saussens (31), il a été signalé que les conditions climatiques empêchent les plantations.

# Observations parasitaires

Les observations ont été réalisées sur une surface d'environ 860 ha.

## Maladies

- **Botrytis**



**Botrytis sur plant de tabac**

Photos : N. Barret – Tabac Garonne Adour / D. Saurel (Midi Tabac)

### Tour de plaine :

Des traces de Botrytis sont repérées dans les zones de Saintes (17) sur 12 ha, de Bergerac (24) sur 5 ha, de Pujos (65) sur 10 ha et de Saint-Sylvestre-sur-Lot (47) sur 35 ha.

Quelques dégâts, inférieurs à 20%, sont également observés sur les semis de Saintes (17) sur 5 ha, Saussens (31) sur 5 ha, Senestis (47) sur 10 ha et Vivonne (86) sur 45 ha.

Des dégâts plus importants, supérieurs à 20% qui restent bien répartis, ont également été identifiés sur 5 ha des semis de la zone de Saussens (31) et 10 ha des parcelles de celle de Charre (64).

La présence de Botrytis s'est généralisée dans le secteur de l'Aveyron. Dans cette zone, le champignon s'est fortement développé. Ce développement est lié aux conditions climatiques pluvieuses et risque de continuité dans les semaines à venir.

### Parcelle de référence :

En ce qui concerne les semis de référence, seuls les semis d'Amuré (79) et de Masseube (32) présentent du botrytis. Trois ronds de botrytis ont aussi été observés sur la parcelle de Cuzorn (47).

### **Evaluation du risque :**

Le semis sont prêts à être plantés. La plantation est un stade à risque pour le développement du botrytis. Lors de la plantation, veillez à éliminer les plants atteints de botrytis pour éviter les risques de développement au champ.

### Conditions favorables au développement du champignon :

- Humidité relative avoisinant 95% ;
- Températures comprises entre 17°C et 23°C ;
- Périodes pluvieuses.

### Mesures prophylactiques contre le botrytis en pépinière :

- Aérer la serre de manière importante (éviter les courants d'air) ;
- Maintenir une bonne oxygénation de la solution nutritive ;
- Température maximum de 30°C avec une hygrométrie inférieure à 60% ;
- Regarnir régulièrement les bacs en eau afin de maintenir les plateaux en position haute ;
- Lors des faucillages, supprimer tous les déchets de feuilles qui favorisent la maladie ;
- Eliminer rapidement tous les plants atteints sur lesquels le champignon sporule abondamment ;
- Eviter les excès ou les carences de la fumure azotée.

### Mesures prophylactiques contre le botrytis au champ :

- Si des chancre au collet sont observés au pied des plantes, la réalisation d'un buttage est possible pour favoriser la formation de racines secondaires ;
- Les irrigations en cours de matinée ou début d'après-midi sont préférables, jamais le soir, afin de permettre aux plantes de sécher avant la nuit.

Plus d'informations sur le lien suivant :

[http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Nouvelle-Aquitaine/094\\_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV\\_2018/Notes\\_techniques/Fiches\\_Bio-agresseurs\\_Tabac/Fiche\\_Botrytis.pdf](http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/094_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_2018/Notes_techniques/Fiches_Bio-agresseurs_Tabac/Fiche_Botrytis.pdf)

### • Brûlure racinaire *Olpidium brassicae*

Des plants restants en pépinières présentent des traces de brûlures racinaires. Il s'agit des parcelles, en tour de plaine, des zones de Saintes (17), Bergerac (24), La Fouillade (12), Thuret (63) et Vivonne (86).

Pour les parcelles de référence, seule celle de Masseube (32) présente de l'*Olpidium* à hauteur de 5%.

Les dégâts recensés sont moins importants que ceux observés lors du dernier BSV.

#### **Evaluation du risque :**

Les plants sont prêts à être plantés. La plantation n'est pas à un stade à risque pour le développement du champignon.

### Mesures prophylactiques contre l'*olpidium* :

- Eliminer les plantes fortement attaquées ;
- Oxygénation du milieu importante ;
- Réajuster les niveaux d'eau dans les semi-flottants au fur et à mesure des pertes par évaporation.



**Plants atteints d'*Olpidium***

Photo : P. Charbonnier – Tabac Garonne Adour

Plus d'information sur le lien suivant :

[http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Nouvelle-Aquitaine/094\\_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV\\_2018/Notes\\_techniques/Fiches\\_Bio-agresseurs\\_Tabac/Fiche\\_Olpidium.pdf](http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/094_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_2018/Notes_techniques/Fiches_Bio-agresseurs_Tabac/Fiche_Olpidium.pdf)

### • Pourriture molle

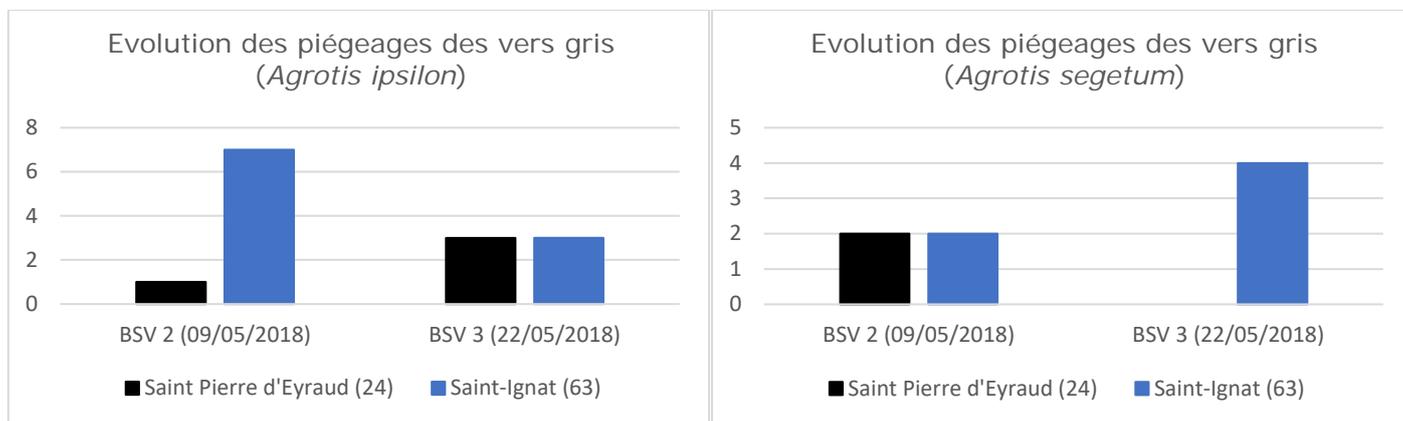
Des traces de pourriture molle sont visibles sur 5% de la parcelle de référence de Masseube (32).

## Ravageurs

### • Réseau de piégeage

Dans la période du 9 au 22 mai, **3 *Agrotis ipsilon*** ont été piégés sur la parcelle de référence de Saint-Pierre-d'Eyraud (24) et **3 *Agrotis ipsilon*** et **4 *Agrotis segetum*** ont été piégés sur la parcelle de référence de Saint-Ignat (63).

Aucun adulte d'*Helicoverpa* n'a été piégé pendant cette période.



## • Limaces

Des traces de limaces ont été repérées sur les parcelles, en tour de plaine, des zones de Charre (64) sur 5 ha, La Fouillade (12) sur 7 ha et Vivonne (86) sur 60 ha. C'est également le cas sur la parcelle de référence d'Amuré (79) à hauteur de 1%.

Les parcelles, en tour de plaine, des zones de Senestis (47) sur 10 ha et de Vivonne (86) sur 10 ha ont également subi quelques dégâts liés à des attaques de limaces mais ces derniers sont modérés (1 à 20%).

### Evaluation du risque :

La présence de limaces et les dégâts qui y sont associés sont observés mais ces derniers sont modérés.

## • Pucerons

Des traces de pucerons sont observées sur les semis, en tour de plaine, des zones de Pujo (65), Charre (64), La Fouillade (12), Vivonne (86) et Thuret (63) sur un total de 50 ha.

Les parcelles, en tour de plaine, des zones de Saint-Sylvestre-sur-Lot (47) et de Vivonne (86) subissent également quelques dégâts qui restent faibles à modérés (1 à 20%).

Des dégâts plus importants (> 20%) et qui restent bien répartis sont recensés, en tour de plaine, dans la zone de Saint-Sylvestre-sur-Lot (47) sur 3 ha.

Il n'y a pas eu d'observation de pucerons sur les parcelles de référence.

### Evaluation du risque :

Des observations de pucerons ont été réalisées sur de nombreux semis mais les dégâts restent modérés. Leur présence et les dégâts liés sont toutefois plus importants que lors du dernier BSV. Restez vigilants et surveillez-les pour détecter les premières infestations et tenter de les maîtriser. Protégez les auxiliaires naturels.



### Forte présence de pucerons sur plants de tabac

Photo : N. Barret – Tabac Garonne Adour

### Mesures prophylactiques contre les pucerons :

Le seul moyen pour lutter contre les pucerons sont les observations régulières afin d'essayer de stopper les toutes premières infestations. Observer la population d'auxiliaires qui va s'implanter naturellement autour. Apprendre à les reconnaître et à les protéger.

## • Noctuelles défoliatrices et terricoles

Des traces de noctuelles terricoles ont été observées sur la parcelle de référence de Saint-Ignat (63) à hauteur de 1% et des traces de noctuelles défoliatrices ont été recensées sur les parcelles, en tour de plaine, des zones de La Fouillade (12).

### **Evaluation du risque :**

Les dégâts liés à la présence de noctuelles terricoles et défoliatrices sont très faibles. Le seuil théorique de risque, de 5% des pieds attaqués, n'est pas encore atteint.

Plus d'information sur les liens suivants :

[http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Nouvelle-Aquitaine/094\\_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV\\_2018/Notes\\_techniques/Fiches\\_Bio-agresseurs\\_Tabac/Fiche\\_Noctuelles\\_terricoles.pdf](http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/094_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_2018/Notes_techniques/Fiches_Bio-agresseurs_Tabac/Fiche_Noctuelles_terricoles.pdf)

[http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Nouvelle-Aquitaine/094\\_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV\\_2018/Notes\\_techniques/Fiches\\_Bio-agresseurs\\_Tabac/Fiche\\_Noctuelles\\_defoliatrices.pdf](http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/094_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_2018/Notes_techniques/Fiches_Bio-agresseurs_Tabac/Fiche_Noctuelles_defoliatrices.pdf)

## • Taupins

Des traces de la présence de taupins sont relevées sur la parcelle de référence de Loupiac de la Réole (33).

### **Evaluation du risque :**

Les dégâts liés à la présence de taupins sont faibles.

Mesures prophylactiques :

- Travailler superficiellement le sol par temps sec, en fin de printemps et en fin d'été quand les larves sont proches de la surface du sol, afin d'entraîner la mort des ravageurs par dessiccation ;
- Eviter les précédentes prairies de graminées ou de légumineuses pendant plus de quatre ans, ainsi que les jachères ;
- Allonger les rotations en introduisant des cultures de printemps qui couvrent peu le sol en mai et sont défavorables à la ponte ;
- Mettre en place des rotations de cultures moins sensibles à ce coléoptère, comme les crucifères ;
- Eviter les apports tardifs de matière organique.

Plus d'informations sur le lien suivant :

[http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Nouvelle-Aquitaine/094\\_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV\\_2018/Notes\\_techniques/Fiches\\_Bio-agresseurs\\_Tabac/Fiche\\_Taupin.pdf](http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/094_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_2018/Notes_techniques/Fiches_Bio-agresseurs_Tabac/Fiche_Taupin.pdf)

## • Corbeaux

Les parcelles, en tour de plaine, de la zone de Vivonne (86) ont subi de nombreuses attaques de Corbeaux. Quelques attaques sur la parcelle de référence d'Amuré (79) ont également été signalées.

## Adventices

Les parcelles localisées dans le Puy de Dôme commencent à présenter des problèmes liés au développement d'adventices.

La parcelle de référence de Saint-Ignat (63) présente des levées de chénopodes malgré la réalisation d'une lutte contre les adventices.

Les parcelles, en tour de plaine, des zones de Thuret (63) sont couvertes d'une levée de chénopodes blancs et hybrides, d'amarante, de morelle, de liserons et de mercuriale.

## Auxiliaires

---

Des chrysopes et des Syrphes ont fait leur apparition sur les parcelles, en tour de plaine, des zones de La Fouillade (12).

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Grand Sud-Ouest Tabac sont les suivantes :**

ARVALIS – FREDON Aquitaine - Périgord Tabac -  
Tabac Garonne Adour - Midi Tabac – Coopérative CT2F

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".*